

Il demande donc à tous les Evêques du monde catholique, qu'il se plait à qualifier du nom de Frères, de consulter les inspirations de leur zèle pour la Religion, en ordonnant des prières publiques, le plus tôt possible, dans leurs diocèses respectifs, à son intention qu'il exprime dans les termes les plus attendrissants.

Car il désire que tous " les Fidèles, après avoir imploré le secours de " la toute-puissante intercession de la très-sainte et immaculée Vierge Marie, " Mère de Dieu, prient avec ardeur, et supplient le Très-Haut, dont la " miséricorde est inépuisable, de daigner, par les mérites de son Fils unique, " Notre Seigneur Jésus-Christ, détourner de nous sa colère, faire cesser " les guerres dans toute l'étendue du monde, éclairer des rayons de sa grâ- " ce divine, les esprits des hommes, remplir leurs cœurs de l'amour de la paix " chrétienne, et faire par sa vertu souveraine, qu'étant tous établis et enracinés " dans la foi et la charité, s'appliquant à mettre en pratique ses saints comman- " dements, demandant d'un cœur contrit et humilié le pardon de leurs péchés, " s'éloignant du mal, et faisant le bien, ils suivent en tout les voies de la justi- " ce, soient pénétrés les uns pour les autres d'une charité permanente, et ob- " tiennent ainsi le bienfait d'une paix féconde en fruits de salut avec Dieu, " avec eux-mêmes, avec les autres hommes. "

Après avoir ainsi donné à ses enfants des intentions pures et charitables, pour faire avec plus d'ardeur et de fruit, les prières qui seront ordonnées par les Evêques, il ouvre le trésor des grâces célestes dont le Très-Haut lui a donné la dispensation, et il daigne en répandre les richesses sur tous ceux qui les feront dévotement.

Il termine cette admirable Lettre, qui nous révèle toute la bonté de son cœur paternel, en témoignant aux Evêques les sentiments de bienveillance qu'il ressent pour eux tous, et en donnant, avec amour et du fond de son cœur, la bénédiction Apostolique à eux et à tous les fidèles, clercs et laïques, confiés à leur sollicitude.

Nous n'avons rien, N. T. C. F., à ajouter à des paroles qui tombent de si haut, et qui sont en même temps si entraînantes, pour tous les cœurs catholiques qui sentent vivement, au fond de leur âme, toutes les émotions qu'y excite la voix du Père Commun, qui parle au nom de J.-C., et avec l'onction divine que l'Esprit-Saint, qui l'inspire, ne manque jamais de répandre dans son cœur et sur ses lèvres, quand il parle à toute l'Eglise. Nous allons donc nous contenter de prescrire ici les prières que nous devons faire pour nous conformer aux pieux désirs de ce charitable Père, qui aime si tendrement sa grande et nombreuse famille.

A CES CAUSES, le St. Nom de Dieu invoqué, et de l'avis de nos Vénérables Frères, les Chanoines de Notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué et ordonné, réglons, statuons et ordonnons ce qui suit :

1^o. Il sera chanté, dans chaque Eglise de ce Diocèse, une Messe solennelle pour la Paix, en se conformant aux rubriques prescrites pour les Messes votives.

2^o. Chaque Prêtre dira, tous les jours, après la Messe, avec les fidèles qui y auront assisté, les Litanies de la Ste. Vierge, avec les Oraisons de la Ste. Vierge, de St. Joseph, pour l'Eglise et pour la Paix.